



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE ETHIQUE

PV N° 56 CDE/3

AUDITION DU 3 NOVEMBRE 2021

PRESIDENCE : M. DUPIN Yannick.

PRESENTS : M. Denis GUVENATAM – Gaëtan CALZADA (en visioconférence) –

Pour le club d'Auxonne : M. GUERIAUD Christophe (Educateur U13) - M. RODRIGUES DA SILVA Armando (Président) ; Pour Aiserey Izeure : M. LIMBARDET (Educateur U13) - M. JANIN Dominique (Président) ; Pour Brazey : Mme LEGRAND (Présidente).

EXCUSE : M. Loris CORDIER (dirigeant U13 – Club d'Aiserey).

I- AUDITION SUITE AU MATCH U13 AISEREY/BRAZEY - AUXONNE

Motif : Publication sur la page facebook du club d'Auxonne

Vu le PV de la commission de l'éthique en date du 7 octobre 2021

Vu les rapports reçus

Vu la convocation des présidents de Auxonne, Aiserey et Brazey en date du 27 octobre 2021

Vu la convocation des membres de la commission éthique en date du 27 octobre 2021

Après les auditions des personnes convoquées en date du 3 novembre 2021,

La Commission décide de convoquer M. Ethan VACHON (club d'Auxonne), l'arbitre de la rencontre, accompagné de son représentant légal.

La commission met le dossier en attente de délibéré ou de décision.

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : Y. DUPIN